

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 AVRIL 2014**

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Règlement Intérieur : projet pour avis

2. Délégations du Conseil Municipal au Maire : article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder à Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales l'ensemble des délégations

3. Désignation des membres :

a/ de la Commission d'Appel d'Offres

Après la tenue du scrutin, son dépouillement et l'application de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres titulaires de la CAO sont :

- CARLIN Jean-Jacques
- BARRA André
- SCOTTO Christiane
- GABURRI Robert
- GUILLON Yves

Les membres suppléants sont :

- DE LAJUDIE Aude
- FAUBOURG Isabelle
- CARLETTO Sébastien
- LANDAIS Laurent
- BAUDOIN Patrick

Dans l'hypothèse où Monsieur le Maire ne pourrait pas siéger à la commission, il a été décidé d'autoriser Jean-Jacques CARLIN à présider la commission. .

3. Désignation des membres :

b/ de la Commission des Marchés A Procédure Adaptée

Après la tenue du scrutin, son dépouillement et l'application de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres titulaires de la commission des Marchés A Procédure adaptée sont :

- CARLIN Jean-Jacques
- BARRA André
- SCOTTO Christiane
- GABURRI Robert
- GUILLON Yves

Les membres suppléants sont :

- DE LAJUDIE Aude
- FAUBOURG Isabelle
- CARLETTO Sébastien
- LANDAIS Laurent
- BAUDOIN Patrick

Dans l'hypothèse où Monsieur le Maire ne pourrait pas siéger à la commission, il a été décidé d'autoriser Jean-Jacques CARLIN à présider la commission.

3. Désignation des membres :

c/ de la Caisse des Ecoles

Ont obtenu vingt neuf (29) voix et sont élus en qualité de délégués pour siéger au comité de la Caisse des Ecoles :

- BAUDOIN Patrick
- NAVARRE Christiane
- DUPONT Monique
- BARRA André
- SARETTA Denis

- **PARISET Claude**
- **BRUNO Sonia**
- **BARRAYA Solange**
- **GIANAZZI Vanessa**

3. Désignation des membres :

d/ du Centre Communal d'Action Sociale

Sont donc proclamés élus en qualité de membres du Centre Communal d'Action Sociale :

- **BALESTRO Christiane**
- **BARRAYA Solange**
- **DUPONT Monique**
- **NAVARRÉ Christiane**
- **LANDAIS Laurent**
- **PARISET Claude**

3. Désignation des membres :

e/ de la Commission communale des impôts directs

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de désigner les trente deux personnes suivantes, pour être portées sur la liste qui sera adressée aux services fiscaux :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
TAXE D'HABITATION	
GHIONE Maguy	DALBERA Annie
GUILLON Yves	FANARI Hélène
MUSSO Pierre	CABBIA Jocelyne
GRECO Clothilde	MOCCI Brigitte
BARTOLINI Marie	BRUN Gisèle
SALGUERO Fernande	PARISET Claude
BARLA André	AMERIGO Guy
FONCIER BATI	
BERMOND Evelyne	FONTENEAU Véronique
BARRA Paulette	HENRY Gérard
CARENA Gilbert	NOBILE Paul
DELORME Bernard	ODOERO Louis
BRUNO Pierre	BARRAYA Solange
RONC Hélène	CUBIZOLLES Arlette
BENOTTO Jean-Claude	CAVAGLIERI Joseph
NON BATI	
CARLETTO Jean Pierre	SEREN Honoré
BONIFASSI Honoré	SARETTA Denis

3. Désignation des membres :

f/ de la commission des sentiers

Sont donc élus à la commission des sentiers :

- **BRUNO Sonia**

- SCOTTO Christiane
- BARRA André
- FASANI Gérard
- APOSTOLO Daniel
- GUILLON Yves
- ALBERTINI Jacques
- GABURRI Robert

4. Désignation de l'adjoint représentant la commune lors de la signature des actes administratifs

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de désigner M. SARETTA Premier Adjoint, pour représenter la commune lors des diverses acquisitions, cessions ou échanges qu'elle réaliserait.

5. Désignation d'un correspondant défense

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Jacques ALBERTINI en qualité de correspondant défense.

6.a. Désignation des délégués du Conseil Municipal au SDEG

Monsieur Yves GUILLON a obtenu vingt neuf voix, il est proclamé élu en qualité de délégué auprès du SDEG.

6.b.1 Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Métropole NCA à la commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLECT)

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de désigner, aux fins de représenter la commune lors des réunions et travaux de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Métropole Nice Côte d'Azur :

- Daniel VILLAR en qualité de représentant titulaire,
- André BARRA en qualité de représentant suppléant

6.b.2. Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Métropole NCA au conseil de développement durable de proximité

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré les membres du comité décident à l'unanimité :

- de désigner comme représentant au conseil du développement durable et de proximité de la Métropole NCA, Denis SARETTA en qualité de titulaire et Cédric ZOLEZZI Cédric comme suppléant.

6.b.3. Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Métropole NCA à la commission intercommunale des impôts directs

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de désigner les personnes suivantes en qualité de représentants de la Commune de Saint-André de la Roche, pour être soumis par le conseil métropolitain au directeur départemental des finances publiques afin d'être nommées membres de la commission intercommunale des impôts directs :

Titulaires :

- Jocelyne CABBIA
- Robert GABURRI

Suppléants :

- Yves GUILLON
- Brigitte MOCCI

7. Création de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de créer une commission d'accessibilité aux personnes handicapées et de désigner en qualité de membres du conseil municipal :

- Christiane BALESTRO
- Daniel APOSTOLO
- Nadia CHAMBELLANT

8. SIVOM Val de Banquière : modification des statuts

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de délibérer favorablement sur les modifications des statuts du SIVOM Val de Banquière.

9. Conservation des archives communales : autorisation de signature de la convention

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention avec le CDG 06. Celle-ci sera annexée au procès-verbal de la séance.

II – FINANCES

1.a/ Indemnités de fonction du maire, des adjoints règlementaires et des conseillers municipaux délégués

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité qu'à compter du 18 avril 2014, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués et subdélégués sera fixé aux pourcentages de l'indice brut 1015 suivants :

- Maire	55%
- 1 ^{er} adjoint	20%
- Adjoints règlementaires	10%
- Conseillers municipaux délégués	10%
- Conseillers municipaux subdélégués	7%

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

1.b/ Indemnités de fonction des adjoints spéciaux

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité qu'à compter du 18 avril 2014, le montant des indemnités de fonction des adjoints spéciaux être fixé à 10% de l'indice brut 1015

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

III – URBANISME

1. Convention tripartite « Projet Urbain Partenarial » (P.U.P)

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver la convention de Projet Urbain Partenarial à conclure entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la société EIFFAGE, joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

- de décider d'assurer toutes les mesures de publicité dudit acte conformément aux articles R 332.25.1 et R 332.25.2 du code de l'urbanisme (affichage, disposition du public et recueil des actes administratifs),
Inscrire les dépenses et les recettes correspondantes au budget primitif communal.

La convention est jointe en annexe.

IV – DOMAINE COMMUNAL

1. Bilan des acquisitions et cessions 2013

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider les bilans des acquisitions et des cessions pour l'année 2013, conformément aux tableaux joints en annexe.

2. CR 13 : approbation des conclusions de l'enquête publique et demande de réalisation des aménagements préalables au déplacement du tracé du chemin rural

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver les conclusions du Commissaire Enquêteur, et d'accepter la modification du tracé du chemin rural N°13,

- de demander à l'indivision ARMANA de procéder aux travaux nécessaires à l'aménagement du nouveau tracé,
 - de valider la mutation de parcelles lors d'un prochain conseil municipal, après vérification par la commission des sentiers des aménagements prévus.
- Le plan cadastral matérialisant cet aménagement est joint en annexe.

3. Acquisition amiable des parcelles cadastrées AH N°34 et 42 sises 7 chemin du Plan permettant l'extension des services publics situés à proximité

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires à l'acquisition des parcelles cadastrées AH N°34 et 42,
- de solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Président du Conseil Général, et du Président du Conseil Régional,
- de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2111 de l'exercice en cours.

4. Espaces extérieurs aux Résidences du Château : déclassement de parcelles appartenant au Nouveau Logis Azur en vue de régulariser des incohérences foncières

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver :

- le déclassement des parcelles communales cadastrées AC N°233, 234, 251, et 255 à 269 intégrées actuellement dans le domaine public communal, et correspondant selon l'aménagement réalisé à des portions de parking, locaux encombrants et local deux roues,
- le classement dans le domaine public des parcelles AC N°236, 238, 239, 245, 246, 247 et 248 appartenant à NLA, correspondant à des voies de circulation, espaces verts et emplacements de parkings publics.

V – QUESTIONS DIVERSES

1. Procès-verbal de l'élection communautaire du 23 mars 2014 : proclamation des résultats

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de demander à Madame la Présidente du tribunal Administratif, de considérer l'élection de Solange BARRAYA en qualité de conseiller communautaire supplémentaire de la commune de Saint-André de la Roche.

2. Création de trois postes d'adjoints spéciaux

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de confirmer la création :

- du poste d'adjoint spécial pour le quartier de l'Abadie,
- du poste d'adjoint spécial pour le quartier de Rimiez – Les Castors
- du poste d'adjoint spécial pour le quartier du Manoir – Vallon de l'Ariane.

LE MAIRE,



H. COLOMAS

AFFICHE LE 25 AVRIL 2014